

Département de la Drôme

Mairie de

Roussas

En Drôme Provençale

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2020

Tous les membres en exercice sont présents

Secrétaire de séance : Dany Bonnaire

La séance ouverte,

Madame le Maire demande toute d'abord de respecter une minute de silence pour témoigner de la solidarité du Conseil Municipal avec l'enseignant assassiné Samuel PATY et sa famille et du soutien à l'ensemble de la communauté éducative et de la mobilisation pour défendre la liberté d'expression et la primauté de la laïcité dans l'organisation de la République.

Les drapeaux de la Mairie seront mis en berne demain mercredi 21 octobre 2020.

Le précédent compte rendu du 22 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX

Salle des fêtes

Restent les travaux extérieurs du porche d'entrée qui sont en cours par l'entreprise Chevalier Julien.

Local technique

Les travaux d'aménagements extérieurs sont réalisés. La pose du portail a été effectuée.

La réunion de levée de réserves définitives a eu lieu le 14 octobre 2020.

La date d'inauguration de ce local est reportée en raison de la période épidémique qui s'amplifie.

Eglise

Les travaux extérieurs de réparation de l'église sont presque terminés.

La reprise du crépi exécuté du côté nord présentant des imperfections devrait être effectuée sous peu.

Les travaux de façade de la remise et du lavoir sont terminés.

Concernant la remise, l'hypothèse d'y adjoindre une mezzanine est acceptée à l'unanimité.

La dernière réunion de chantier a fixé le calendrier des aménagements intérieurs.

Ruine Catil

Les travaux devraient reprendre rapidement, notamment l'exécution de la dalle au-dessus des voûtes pour éviter les infiltrations d'eau.

Les travaux de la placette et de l'escalier sont prévus courant octobre.



Voirie

La commission voirie s'est réunie et propose de réaliser cette année les travaux suivants :

- Reprise du chemin débouchant sur l'impasse Gory (à proximité de la propriété TARIOTTE) : le devis de l'Entreprise FRIBURGER est retenu dont le montant s'élève à 2 680 € HT.
- Réfection du chemin des Esplanes : des devis sont demandés.

DIVERS

Situation du SAE

Le point est effectué par Alphonse BREA :

Une Prospection pour trouver de l'eau a été réalisée par Mr STEPHANON, sourcier, qui doit établir un rapport sur ses recherches.

Situation de Valrousse

Un point est effectué par Alphonse BREA et Ligéa JASIENIECKA sur l'avancement des travaux engagés, suite à l'obtention d'une classe supplémentaire.

- Le devis étant validé, la mise en place d'un élément modulaire est prévue pendant les vacances de Toussaint, ainsi que les travaux pour la création d'un WC supplémentaire dans une des classes.
- Question de la gestion des enfants à la cantine : les difficultés semblent stabilisées en raison de la mise en place de deux services.
- La gendarmerie a participé avec les enfants à un groupe de paroles sur le harcèlement.
- Une rencontre avec Madame le Maire de Chantemerle-les-Grignan a eu lieu pour revoir le montant de la participation financière liée aux enfants de cette commune scolarisés à l'école de Valrousse.

CCEPPG

Conférence des Maires

La conférence des maires a eu lieu le 8 octobre 2020 à Salles-sous-Bois.

Le rôle de cette conférence est d'échanger sur tous les sujets et notamment les enjeux actuels et à venir du territoire.

Par exemple a été débattu l'intérêt de prendre de nouvelles compétences comme l'agriculture ou l'aménagement entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs. La réponse a été pour l'instant d'éviter de prendre d'autres compétences quand on n'a pas les moyens financiers de les exercer.

Il a été prévu une conférence des maires avant chaque conseil communautaire afin que tous les sujets soient débattus avant, ce pour prévenir ainsi tous débats lors de la réunion du conseil communautaire.

Désignation du titulaire et du suppléant chargés de représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La CLECT est chargée d'évaluer, lors de chaque transfert de compétence, le coût net des charges transférées entre les communes membres et la communauté de communes.

Cette désignation ne peut concerner que des conseillers municipaux pouvant s'exprimer et s'engager au nom de la commune.

A l'unanimité Christiane ROBERT, Maire, est désignée comme déléguée titulaire et Alphonse BREA, 1^{er} adjoint, est désigné comme délégué suppléant.

Opposition au transfert de la compétence du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (loi ALUR) rend les communautés de communes compétentes de droit en matières de PLU dans un délai de 3 ans. Depuis le 27 mars 2017, les EPCI sont donc compétentes pour élaborer un PLUi sauf si une minorité de blocage a été mise en œuvre. C'est ce qui a été le cas en 2017 pour la CCEPPG, et la compétence PLUi n'a pas été transférée à la communauté de communes.

Mais la loi organise à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres si, dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan.

Opposition au transfert des pouvoirs de police du Maire au Président de la CCEPPG (Communauté de Communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan)

La Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan exerce une compétence en matière de :

- collecte des déchets ménagers,
- assainissement non collectif,
- création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- habitat,

Dès lors s'applique la procédure de transfert automatique des pouvoirs de police spéciale attachés à ces compétences,

Toutefois, dans un délai de six mois suivant l'élection du Président de l'établissement public de coopération intercommunale, le Maire peut s'opposer au transfert pour chacun des pouvoirs de police.

Après accord de principe des élus, Madame le Maire prendra un arrêté pour s'opposer au transfert des pouvoirs de police du Maire au Président de la communauté de communes,

A noter toutefois que, sans attendre que toutes les communes aient pris leur décision, Monsieur le Président de la communauté de communes a pris un arrêté en date du 22 septembre 2020 par lequel il renonce au transfert des pouvoirs de police administrative spéciale permettant de réglementer les activités liées aux compétences assainissement non collectif, collecte des déchets et accueil des gens du voyage.

Projet de micro-crèche

Madame le Maire expose qu'après réflexion en partenariat avec l'architecte et la communauté de communes, il s'avèrerait plus judicieux d'implanter la micro-crèche sur le terrain communal situé face au local des associations (sur une partie du terrain d'entraînement du foot) et non sur le terrain situé à proximité de la cantine, initialement prévu pour être mis à disposition.

Un accord de principe est donné à l'unanimité sur ce changement d'implantation.

Commission mutualisation du 15 octobre 2020

Dany BONNAIRE dresse un bref compte rendu de cette réunion au cours de laquelle ont été proposés divers domaines susceptibles d'être mutualisés et notamment :

- Le lancement d'un marché de travaux de voirie en groupement de commande pour les communes qui le souhaitent en vue de la passation d'un accord cadre à bons de commande.
La durée du marché pourrait être de 21 mois entre mars 2021 et décembre 2022.
Accord sur le principe d'adhésion et enveloppe prévisionnelle à donner avant le 20 novembre
- La formation des élus : Il est rappelé que tout élu a un droit de formation de 20 heures par an.
Un questionnaire sur les attentes a été transmis à chaque conseiller afin d'établir au préalable un inventaire des besoins.
- Mutualiser un policier municipal entre plusieurs communes.

PERSONNEL COMMUNAL

- Madame Cello MUYLE ayant accédé à un avancement au grade d'Adjointe administrative principale de 1^{er} classe, un poste correspondant à son nouveau grade est créé à compter du 1^{er} novembre 2020.
- La mise à disposition par le CDG26 de Madame Hélène DUCATEZ au service technique se termine le 20 novembre 2020 et ne peut pas être prolongée en tant que telle.
Il est donc créé un poste permanent d'adjoint technique à temps complet sur lequel Madame Hélène DUCATEZ sera nommée sous couvert d'un contrat à durée déterminée d'un an renouvelable. Ce poste sera effectif à compter du 21 novembre 2020.

FINANCES :

Aide aux communes sinistrées :

Soutien financier aux régions du Gard, de l'Hérault et des Alpes maritimes durement touchées par les inondations des 21 septembre et 3 octobre 2020.

Il est décidé d'allouer 5 000 € au Département des Alpes maritimes, 2 500 € au Département du Gard et 2 500 € au Département de l'Hérault.

A ce sujet, le Maire du Teil a transmis une lettre de remerciements suite au don de 10 000 € de la commune de Roussas

Tarifs Assainissement :

Les tarifs actuels sont rappelés ci-dessous:

- Prix du m3 d'eau usée : 0.60 €
- Redevance fixe annuelle : 70 €
- Taxe raccordement au réseau pour construction neuve : 1 800 €
- Taxe raccordement au réseau pour construction existante : 500 €

Pour tenir compte :

D'une part de l'équilibre du budget assainissement à atteindre (actuellement subvention de la commune chaque année pour combler le déficit),

D'autre part en vue du futur transfert de la compétence à la communauté de communes en 2026,

Il est décidé de les augmenter comme suit :

- Prix du m3 d'eau usée : 0,70 €
- Redevance fixe annuelle : 80 €
- Taxe raccordement au réseau pour construction neuve : maintenue à 1 800 €
- Taxe raccordement au réseau pour construction existante : maintenue à 500 €

QUESTION DIVERSES

- Syndicat de télévision :
Serge BOMPARD dresse le compte rendu de la première réunion de ce syndicat dont le siège social est en Mairie des Granges Gontardes. Il informe que la cotisation des communes affiliées est fixée à 2,10 € par habitant jusqu'en 2023.

- Accès à la propriété de Mr BERTRAND :
Serge BOMPARD informe qu'il a pu prendre connaissance de l'acte de vente DONNEAUD/BERTRAND faisant état de la création d'un chemin d'accès par Mr DONNEAUD. En fait ce chemin se trouve sur le territoire de Réauville et traverse des propriétés privées.
Avant toute décision, renseignements seront pris sur le plan juridique pour savoir en quoi la commune de Roussas est partie prenante dans ce litige.

- Rétrocession à la commune de la Parcelle D 562 longeant le lotissement des Roussettes
et appartenant toujours à la SARL BEAL qui était le lotisseur.
Devant la complexité des recherches, l'affaire est confiée au notaire de Taulignan.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 45

Le Maire,
Christiane ROBERT

